

BIOMÉTHANISATION – COMPOST  
IMPLANTATION DES CENTRES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation de l'OCPM  
par Ève Péclet  
Députée du Nouveau Parti démocratique  
pour la circonscription La Pointe-de-l'Île

1

---

24 novembre 2011

## MISE EN PERSPECTIVE

Merci d'accueillir le présent mémoire. Vous me permettez d'y aller de quelques réflexions concernant le projet qui est soumis à la population de l'île de Montréal. Les éléments développés dans ce document sont inspirés d'échanges informels avec des citoyens et des organismes de La Pointe-de-l'Île portant sur l'implantation d'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères et d'un complexe de biométhanisation.

Depuis le début des années 1970, les termes « écologie » et « environnement » sont de plus en plus utilisés. La population prête un intérêt grandissant à la conservation et à l'amélioration de l'environnement, que ce soit en milieu naturel ou urbain.

L'un des grands objectifs pour 2020 de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles est de réduire l'enfouissement de la matière organique afin d'en valoriser 60 %. Dans ce contexte, les villes du Québec sont appelées à mettre de l'avant des mesures pour atteindre cet objectif. Les résidents de Montréal, des villes concernées et moi-même, à titre de citoyenne et de députée fédérale, devons nous demander quelles sont les manières d'éliminer nos détritiques en laissant le moins de traces environnementales. Quel héritage écologique collectif désirons-nous laisser aux générations futures?

Actuellement, les rebuts provenant des appartements, des maisons, des établissements, des commerces et des entreprises manufacturières prennent différents chemins : centres de recyclage, sites d'enfouissement, lieu de compostage... En Europe, la biométhanisation est une avenue de plus en plus populaire. Ici, la population est-elle prête à franchir le pas vers un traitement montréalais des déchets montréalais avec les avantages, les inconvénients et les changements d'habitude que cela représentera? Nous l'espérons, car il est essentiel de changer nos façons de faire face à l'élimination des déchets.

2

---

## ASSURER LE FINANCEMENT

Le financement est la clé de voûte de tout projet. Il est donc essentiel de s'assurer que le financement promis le 1<sup>er</sup> février 2010<sup>1</sup>, lors de l'annonce d'un investissement Canada-Québec pour quatre projets d'infrastructures vertes dans la région de Montréal, soit bien au rendez-vous. Du côté du fédéral, 67,1 millions de dollars sont en jeu, et ce, dans un contexte de coupes financières annoncées dans les finances de l'État canadien.

---

<sup>1</sup> *Un investissement Canada-Québec pour quatre projets d'infrastructure verte dans la région de Montréal*; Infrastructure Canada, 1<sup>er</sup> février 2010. (Rf) <http://www.infrastructure.gc.ca/media/news-nouvelles/2010/20100201montreal-fra.html>

Rappelons que le Fonds pour l'infrastructure verte a été établi pour la période 2009-2014 par le gouvernement fédéral dans le cadre du Plan d'action économique du Canada.<sup>2</sup> Selon les explications données lors de la présentation tenue, dans ce lieu, il appert que la mise en fonctionnement de l'usine de biométhanisation de l'Est métropolitain excédera l'échéance budgétaire du Fonds. Le délai sera encore plus important pour la future usine de LaSalle.

À titre de députée fédérale, mon rôle est de faire valoir les intérêts de ma circonscription, La Pointe-de-l'Île. Les autorités municipales pourront compter sur mon entière collaboration dans leurs démarches visant à obtenir les sommes promises par Ottawa.

Avec huit autres jeunes députés du Nouveau Parti démocratique, j'ai pris part à une conférence de presse, le mercredi 23 novembre, à Ottawa. Nous avons alors demandé au gouvernement fédéral d'agir pour lutter contre les changements climatiques, au nom des générations futures. Les changements climatiques représentent l'un des défis majeurs auxquels cette génération fera face. Voilà pourquoi, plusieurs députés néodémocrates, dont moi-même, ont appuyé le dépôt de ce projet de loi, vu l'urgence d'agir.

Mentionnons que le NPD a déjà présenté la *Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques*, qui adopte une cible qui s'appuie sur les recherches scientifiques, soit une réduction de 80 % des émissions de GES par rapport aux niveaux de 1990, d'ici 2050. L'implantation à Montréal et dans d'autres villes québécoises de centres de traitement des matières organiques va justement dans les sens d'une captation du méthane, un gaz à effet de serres dont l'action est de 20 à 30 fois plus puissante que celle du dioxyde de carbone.

## QUELQUES RECOMMANDATIONS

Voici quelques recommandations

### Utilisation locale d'une partie du gaz produit

Le projet de biométhanisation, situé dans La Pointe-de-l'Île, prévoit l'injection dans le gazoduc de Gaz Métro du méthane produit sur le site. Lors de la séance d'information tenue à Montréal-Est, le 7 novembre, les représentants du promoteur indiquaient que cette façon de faire faciliterait la distribution du gaz à la population. Selon moi, il faudrait faire profiter plus directement les gens des environs, des retombées du projet.

Durant des décennies, la population de Mercier-Est et de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles ont dû subir les effluves en provenance des raffineries sans avantages directs. Pour corriger la situation, une pétition qui a circulé ce printemps demandant aux pétrolières d'accorder un prix privilégié aux résidents demeurant autour de ces dernières. La réponse à la proposition a été négative. Pourtant le 4 avril dernier, le Pointelier Gérald Briand avait déposé une pétition de

---

<sup>2</sup> *Fonds pour l'infrastructure verte (Budget 2009 et Budget 2010)*; Plan d'action économique du Canada <http://www.actionplan.gc.ca/initiatives/fra/index.asp?mode=7&initiativeID=115>

plus de 3000 signatures pour que les résidents de Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est bénéficient d'une baisse sur le prix de l'essence.<sup>3</sup>

Pourquoi ne pas prévoir, dès maintenant, avant même que les plans du centre de biométhanisation ne soient élaborés, une méthode pour que les gens des alentours aient accès, sur place, à un volume de gaz vendu à un prix avantageux? Une telle mesure ne serait pas sans rappeler le bloc patrimonial d'hydro-électricité. Par exemple, cela pourrait prendre la forme d'un point de remplissage de bombones pour les barbecues ou les voitures fonctionnant au gaz naturel.

Notons que « la valorisation du biogaz sous forme de carburant automobile est assez répandue en Suède »,<sup>4</sup> rapporte le site Méthanisation.info du Laboratoire de biotechnologie de l'environnement, INRA. Est-il pensable de faire en sorte que les services municipaux de La Pointe-de-l'Île puissent faire fonctionner une partie des véhicules de leurs flottes, à des conditions avantageuses, avec du méthane produit ici même? Il pourrait en être de même pour les autobus de la Société de transport de Montréal et les taxis desservant ces secteurs.

### Agriculture urbaine

Dans les esquisses présentées à la séance d'information, les promoteurs prévoyaient l'aménagement de toits verts sur les deux bâtiments situés à Montréal-Est. Il y a quelques jours, Marthe Tessier, agente de développement à la Corporation de développement communautaire (CDC) de la Pointe – Région Est de Montréal, faisait remarquer que tant qu'à construire des édifices conçus pour supporter la charge de toits verts, il pourrait être intéressant de penser le tout afin d'y aménager des serres.

4

De telles serres pourraient être chauffées en utilisant une partie de la chaleur dégagée par le processus de digestion anaérobie et les bâtiments eux-mêmes. Une certaine quantité du compost produit sur les lieux composerait le terreau nécessaire à la culture de plantes comestibles. Une entreprise d'économie sociale locale piloterait ce projet d'agriculture urbaine. Les fruits et légumes qui y seraient produits serviraient à améliorer la sécurité alimentaire de familles et de personnes seules à faibles revenus de La Pointe-de-l'Île.

### Probité des partenaires et des entrepreneurs

Comme représentante de la population à la Chambre des communes, je porte une attention particulière à l'utilisation des fonds publics. La contribution maximale fédérale pour les quatre projets de Montréal pourrait atteindre 67,1 millions de dollars. Les firmes retenues pour la préparation des devis, la construction des installations, leur entretien et leur éventuelle gestion doivent être reconnues pour leur probité.

---

<sup>3</sup> *Un résident de Pointe-aux-Trembles se bat pour diminuer le prix à la pompe; Audrey Gauthier, 6 avril 2011. (Rf) <http://www.avenirdelest.com/Actualites/Vos-nouvelles/2011-04-06/article-2402747/Petition-sur-le-prix-de-lessence/1>*

<sup>4</sup> *Valorisation du biogaz : le biogaz carburant; <http://www.methanisation.info/valorisation.html>*

### Choix de la technologie et gouvernance

La biométhanisation est un procédé qui en est à ses premiers pas au Québec. Quel sera le processus de préparation des appels d'offres et de sélection de la technologie retenue?

Est-il possible qu'un comité de scientifiques indépendants, c'est-à-dire non rattachés directement ou indirectement à une firme impliquée dans la production de biométhane à l'étranger, aide les promoteurs à clairement identifier la filière technologique à privilégier pour les appels d'offres?

Comme membre d'un parti social-démocrate, je suis extrêmement prudente quand on aborde la question des partenariats publics-privés. La séance d'information du 7 novembre laissait planer des incertitudes sur les modalités de gouvernance des complexes de biométhanisation et des centres de compostage. Le choix d'un partenariat public-privé soulèverait énormément de questionnement si cette avenue était retenue par les promoteurs.

La formule des PPP revient à privatiser les profits et à socialiser les risques. Il serait tout à l'avantage de l'agglomération montréalaise de développer sa propre expertise en matière de valorisation des déchets putrescibles et de profiter pleinement des retombées scientifiques et économiques des projets proposés sur l'île de Montréal.

5

### Intégration à la grappe pétrochimique

Dans un mémoire <sup>5</sup> présenté le 20 octobre dernier aux consultations sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal, les 28 députés NPD de la grande région métropolitaine recommandaient que la CMM soutienne le développement de grappes industrielles intégrées et les initiatives de concertation permettant de développer des possibilités de partenariat, entre autres, par le réseautage industriel.

« Le biogaz est principalement constitué de méthane combustible et de gaz carbonique inerte. D'autres gaz peuvent venir s'ajouter de façon minoritaire dans la composition du biogaz : hydrogène, sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S). La teneur de ces gaz dépend étroitement du déchet traité et du degré d'avancement de la méthanisation. » <sup>6</sup> On peut aussi lire sur le site Méthanisation.info que la concentration de sulfure d'hydrogène un gaz corrosif et nauséabond, lequel est impliqué dans les pluies acides, peut atteindre jusqu'à 0,5 %.

Il est donc important de capter ce gaz pour éviter sa libération dans l'environnement. Soulignons qu'il existe une entreprise à Montréal-Est, ChemTrade traitant et transformant le sulfure d'hydrogène. Cette entreprise est experte dans le domaine de la récupération de soufre

---

<sup>5</sup> *Une métropole à visage humain : pour une Communauté métropolitaine de Montréal verte, durable et prospère*; Députation néodémocrate de la CMM, Montréal le 5 octobre 2011, p. 4.

<sup>6</sup> *Valorisation du biogaz : Propriétés du biogaz*; <http://www.methanisation.info/valorisation.html>

dans les rejets pétroliers des entreprises environnantes avec un taux de récupération de 99,9 %, comme le rapportait le journal *Avenir de l'Est*, dans sa livraison du 22 novembre dernier<sup>7</sup>.

### Présentation publique de la proposition retenue

Dans une préoccupation de transparence, de participation citoyenne et d'acceptabilité sociale, nous pensons que la proposition finale – technologie utilisée et mode de gouvernance – doit être présentée aux citoyens, lors d'une séance d'information publique.

À la rencontre du 7 novembre dernier, les promoteurs semblaient privilégier la diffusion de ces renseignements par l'entremise d'un comité de suivi. Nous pensons qu'une présentation directe des informations serait de beaucoup supérieure, compte tenu de l'intérêt porté au projet et de certaines appréhensions exprimées par des citoyens de l'Est métropolitain.

### Surveillance des activités reliées à la construction et au fonctionnement des infrastructures

Une fois, le projet mis en branle, le Comité mixte municipal-industriel-citoyens de l'Est de Montréal (CMMIC-EM) pourrait veiller à minimiser les nuisances pour les résidents vivant dans les quartiers voisins du site de biométhanisation et du centre pilote de prétraitement des ordures ménagères. Ceci se ferait en lien avec les groupes communautaires soucieux d'une gestion responsable des interfaces industrielles-résidentielles.

6

Une attention devrait être aussi portée au flot de véhicules utilisés pour la construction de ces infrastructures et le transport des matières putrescibles. Les odeurs pouvant résulter du traitement des déchets, de leur transport et de leur manutention demeurent une source d'inquiétude pour les résidents de ma circonscription.

Comme l'ensemble des gens des environs, nous espérons que les conducteurs des véhicules respecteront le plan de camionnage établi par les arrondissements de l'Est de Montréal et Montréal-Est.

Par ailleurs, le méthane étant un gaz inflammable, il faudra intégrer le complexe de biométhanisation au Plan de mesure d'urgence et informer la population environnante et les travailleurs du site sur les actions à prendre advenant un incident : relâchement accidentel de gaz, incendie, explosion.

## QUELQUES CRAINTES

---

<sup>7</sup> *Un mal pour un bien*; Simon Bousquet, 22 novembre 1011, p. 3.

Permettez-moi d'exprimer certaines craintes recueillies au cours des dernières semaines auprès de citoyens et de groupes de La Pointe-de-l'Île.

### Importations de matières putrescibles

Lors de la séance d'information et dans le cadre de discussion avec des citoyens, il est apparu que plusieurs personnes ont peur que le complexe de biométhanisation de l'Est métropolitain n'accueille les déchets en provenance d'autres secteurs devant être desservis par l'éventuelle usine de LaSalle, surtout si celle-ci n'est pas construite ou advenant que le volume de matières putrescibles recueillies dans l'Est de Montréal ne soit pas suffisant pour alimenter le biodigesteur.

### Centre de prétraitement

Des citoyens se demandent aussi comment les services municipaux disposeront des déchets utilisés au centre pilote de prétraitement des ordures ménagères.